

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL590

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« toutes vérifications portant sur »,

les mots :

« toute vérification de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.